
Résumé de l'adresse de l'agent national près le district de Brioude (Haute-Loire) qui se félicite pour la prise de Charleroi, lors de la séance du 1er thermidor an II (19 juillet 1794)

Françoise Brunel, Aline Alquier, IHRF - Institut d'histoire de la Révolution française

Citer ce document / Cite this document :

Brunel Françoise, Alquier Aline, IHRF - Institut d'histoire de la Révolution française. Résumé de l'adresse de l'agent national près le district de Brioude (Haute-Loire) qui se félicite pour la prise de Charleroi, lors de la séance du 1er thermidor an II (19 juillet 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCIII - Du 21 messidor au 12 thermidor an II (9 juillet au 30 juillet 1794) Paris : Librairie Administrative P. Dupont, 1982. p. 298;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1982_num_93_1_23934_t1_0298_0000_6

Fichier pdf généré le 21/07/2021

lon de Chaumont en garnison dans cette commune depuis huit à neuf mois, rend compte d'un trait d'humanité de la part de ce même bataillon : c'est la remise par lui faite de ses rations de viande deux jours par décade (1).

[*Les Sansculotes composant la Sté Popul. et Républ. de Brutus-villiers A la Conv.; Brutus-villiers, 21 Mess. II*] (2).

Citoyens Représentants,

Depuis 8 à 9 mois nous avons en garnison le Bataillon de chaumont. Nous devons à sa conduite, à sa discipline et à son assiduité dans ses exercices très fréquents les éloges les mieux mérités. avec le courage dont nous le savons animé, nous sommes convaincus qu'il ira d'un pas égal à celui de nos braves frères d'armes, dès qu'il aura l'avantage d'être appelé pour lutter contre les tyrans coalisés et les terrasser.

En attendant l'heureux moment de se distinguer par la valeur, ce Bataillon ne cesse de nous donner des preuves de sa bienfaisance. Nous nous sommes faits un devoir, Citoyens Représentants, de vous en révéler un trait récent; c'est la remise par lui faite de ses rations de viande 2 jours par Décade.

Cet acte de civisme, consigné dans notre procès-verbal du 18 Prairial dernier, dont ci-joint est l'extrait, méritera, nous n'en doutons point, à ces braves deffenseurs, vos applaudissements.

Comme ils sont, pour le vrai sans culottes, ou pour dire la même chose, l'homme vertueux, la plus flatteuse des récompenses, nous la sollicitons de votre justice en faveur d'un corps tout à la fois généreux envers la Patrie et compatissant pour ses hôtes indigents. S. et F.

MICHEL (*présid.*), HOUSSAYE (*vice-présid.*), DE CAËN fils (*secrét.*), DUJARDIN (*secrét.*), DUMONT (*secrét.*), JACQUELIN (*secrét.*).

Du Registre des Procès-verbaux des séances de la Sté Popul. et Républ. de Brutus-villiers; cidevant Montivilliers, est extrait ce qui suit.

Séance du 18 Prair. II

Le Président ouvre la séance par les cris de vive la République française une et indivisible, vive la Montagne, vivent les sansculotes.

Lecture faite des papiers publics, le Président fait part à l'assemblée de la correspondance... etc.

Le Commandant du Bataillon de Chaumont demande la Parole, l'obtient et dit :

Citoyens, le Bataillon de Chaumont, vu la pénurie de viande, déclare faire don à la République de 2 jours par décade de ses rations de viande et pour donner une preuve de sa fraternité aux habitants de Brutus-villiers, il déclare aussi faire don de 100 livres de viande pour être distribuées demain aux Pauvres malades qui en auroient besoin dans la suite sur des bons de la Municipalité.

L'assemblée applaudit à l'offre généreuse des citoyens du Bataillon de Chaumont; en conséquence, elle en ordonne la mention favorable au procès-verbal et que copie en sera adressée à la Convention

(1) *P.V.*, XLII, 2. *C. Eg.*, n° 701; *Ann. patr.*, n° DLXVI; *J. Lois*, n° 660.

(2) *C 314*, pl. 1253, p. 23 et 24.

Nationale et aux Jacobins à Paris, et qu'il sera écrit au Commandant du Bataillon de Chaumont pour lui témoigner les remerciements de la société.

Personne ne réclamant la Parole, le Président lève la séance aux [cris] réitérés de vive la République, vive la Montagne vivent les sansculotes.

signé au Registre: Le Masson Présid'. Le Mercier et Vicaire S^{tes} (1).

Mention honorable, insertion au bulletin.

7

L'agent national près le district de Brioude, département de la Haute-Loire, exprime à la Convention combien la nouvelle de la prise de Charleroi a répandu la joie dans toutes les ames; il invite la Convention à continuer son sublime ouvrage. La vertu peut éprouver des revers, mais elle ne succombe jamais.

Mention honorable, insertion au bulletin. (2).

8

Le comité de surveillance et révolutionnaire de Donchery, district de Sedan, département des Ardennes, fait passer à la Convention nationale l'offrande civique de 6 braves sansculottes, tous pères de famille; elle consiste en 77 liv., moitié de l'amende à laquelle a été condamné un réfractaire à la loi du *maximum*. A cette adresse est joint un exemplaire de ce jugement, prononcé par le tribunal correctionnel du chef-lieu de ce canton.

Mention honorable, insertion au bulletin. (3).

[*Donchery, 23 mess. II. Au présid. de la Conv.*] (4).

Citoyen président,

Nous joignons à la présente un exemplaire du jugement du tribunal de la police correctionnelle de ce chef-lieu de canton, rendu le 1^{er} de ce mois, contre un réfractaire à la sage loi du maximum. Tu sais qu'elle accorde moitié de l'amende au dénonciateur. Eh bien, les 6 braves sansculottes dénommés audit jugement (5), avant même qu'il fut prononcé, avaient déclaré au comité de surveillance que le vœu le plus cher de leur cœur seroit d'offrir à la patrie, pour les frais de la guerre contre les tyrans, ce qui pourroit leur revenir de ladite amende. Ils tiennent parole, avec la plus grande joie, en chargeant le comité de surveillance de faire pour eux et en leurs noms, entre les mains du digne Président de la

(1) Collationné conforme à l'original, le 20 mess. II par les mêmes signataires que ci-dessus.

(2) *P.V.*, XLII, 3.

(3) *P.V.*, XLII, 3. *Ann. patr.*, n° DLXVI; *J. Lois*, n° 660; *C. Eg.*, n° 701.

(4) *C 311*, pl. 1232, p. 5 et 6.

(5) Renvoi au bas de la lettre: « Ils sont tous pères de famille, la plupart très nombreuses ».